

DÉPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Effectif légal du Conseil  
communautaire :

115

Nombre de conseillers en  
exercice : 115

Nombre de conseillers  
présents : 109

Nombre de pouvoirs : 6

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

## PROCES-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-sept heures, en application des articles L. 5211-2, L. 2122-8, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au siège communautaire au 1050 avenue François Mitterrand à Avesnes-le-Comte sur convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2026.

### Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, Monsieur Raymond LAVIGNE, doyen d'âge, ouvre la séance à 17 h 00, et procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Il en résulte la liste suivante :

NOM - Prénom	Présent	Suppléé	Pouvoir à	Absent excusé
Jean-Marie DUFAY	X			
Patrick ROBLOT	X			
Pascal MESTAN	X			
Alain ROSE	X			
Hubert TASSENCOURT	X			
Mathieu LOUIS	X			
Sophie COSSART	X			
Yohann CARVALHO			Mathieu Louis	
Anne-Marie DUPUIS	X			
Sébastien BERTOUT	X			
Francis DELASSUS	X			
Michèle DELPORTE	X			
Sylvie GABEZ	X			
Arnould THILLIEZ	X			
Maurice SOYEZ	X			
Christophe ROSE	X			
Harold TETU	X			
Marie-Angèle LEFETZ	X			
Philippe VERRET	X			
Béatrice DAUSSE	X			
Pascal DIONNET	X			
Christophe ANSQUIN	X			
Michel PETIT	X			

## Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

NOM - Prénom	Présent	Suppléé	Pouvoir à	Absent excusé
Philippe COJON	X			
Julien BELLENGIER			Stéphane Gomes	
Olivier DENEUVILLE	X			
François LEVEL	X			
Frédéric JONARD	X			
Dominique COPPIN	X			
Monique DEBEAUMONT	X			
Patrick ZAKRENT	X			
Jean-Luc LEUILLER	X			
Christian BOUCLY	X			
Sabine SURELLE	X			
David DUBOIS	X			
Pascal GLAVIEUX	X			
Patrick DEKEYSER	X			
Hugues LEGOUX	X			
Jean BRIDEL	X			
Christophe CUISINIER	X			
Pascal HEMERY	X			
Magalie LARIVIERE	X			
Geneviève MEURICE			Christophe Cuisinier	
Arnaud RICQ	X			
Sébastien HENQUENET	X			
Jean-Michel DELANNOY	X			
Guy VASSEUR	X			
Philippe CARTON	X			
Luc DELAPORTE	X			
Philippe LEFEBVRE	X			
Romuald DELATTRE	X			
Christophe BEAUMONT	X			
Stéphane LOCQUET	X			
Benoît FRANCOIS	X			
Nicolas CAPRON	X			
Olivier GALLET			Nicolas Capron	
Jean-Louis CAUVET	X			
Jérôme CORMAN	X			
Michel SEROUX	X			
Jonathan ROGEZ	X			
Pierre BARROIS	X			
Jean-Paul HEMERY	X			
Jean-François DETOURNE	X			
Pierre-Etienne JUD	X			
Dominique VERDEL	X			
Jean-Claude JACQUEMELLE	X			
Jean-Michel SCHULZ	X			
Yannick BARLET	X			
Marie BERNARD	X			
Alain TRAISNEL	X			
Martine GERARD	X			

NOM - Prénom	Présent	Suppléé	Pouvoir à	Absent excusé
René PRUVOST			Anne-Sophie Larivière	
Jean-François HAULTCOEUR	X			
Patrick DEBERLES	X			
Simon GUILLEMANT	X			
Marc DEGRENDELE	X			
Raymond LAVIGNE	X			
Philippe LABENNE	X			
Sidonie DURIEZ	X			
Denis CAILLIEREZ	X			
Murielle ROUSSEL	X			
Stéphane GOMES	X			
Freddy BALAVOINE	X			
Gérard NICOLLE	X			
Anne-Sophie LARIVIERE	X			
Alain DEBUREAUX	X			
Arnaud DOUCHET	X			
Gilbert COTTIN	X			
Christian THILLIEZ	X			
Frédéric PLAQUET	X			
Serge LEU	X			
Thomas BONNELLE	X			
François COQUART	X			
Christophe HAUTECOEUR	X			
Céline GODART	X			
Alexandre DECRY	X			
Roland DESCAMPS	X			
Eric CARON	X			
Jean-François VAROQUI	X			
Joël TOURSEL	X			
Rodrigue HOTTE	X			
Ludovic DURIEZ	X			
Yves LIEPPE	X			
Maxime FOURMANOIR	X			
David DUCHATEAU	X			
Julie THERET	X			
Françoise DETOURNE	X			
Pierre BOURDREZ		X		
Muriel SERGIER	X			
Eric LEGRAND	X			
Guillaume LEFEBVRE	X			
Carine BRABANT			Guillaume Lefebvre	
Xavier JACQUEMONT	X			
Catherine LIBESSART	X			
Damien BRICOUT	X			

Le quorum étant atteint, Monsieur Raymond LAVIGNE, doyen d'âge, déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

## Désignation d'un secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Maxime FOURMANOIR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Constitution du bureau de vote

Monsieur Raymond LAVIGNE, doyen d'âge, propose à l'assemblée de désigner au moins quatre assesseurs qui procéderont au dépouillement de tous les votes de la soirée.

Le Conseil Communautaire désigne les assesseurs suivants, ceux-ci constituant le bureau : 4 personnes

- Sidonie DURIEZ
- Freddy BALAVOINE
- Julie THERET
- Jérôme CORMAN

### Déroulement de chaque tour de scrutin pour tous les votes de la soirée

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé lui-même, dans l'urne, une seule enveloppe du modèle uniforme qui a été fourni par la Communauté de communes.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. En application de l'article L. 65 du Code Electoral, les bulletins blancs ont été décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin a été assimilée à un bulletin blanc. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code Electoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

L'ensemble des bulletins et enveloppes a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## Election du Président – Délibération 10-04-2026/N°1

Monsieur Raymond LAVIGNE, doyen d'âge, a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Raymond LAVIGNE, doyen d'âge, fait appel de candidature pour le poste de Président.

Monsieur Michel SEROUX fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 113
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 113
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 21
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 89
- f. Majorité absolue : 45

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SEROUX MICHEL	88	Quatre-vingt-huit
CAPRON NICOLAS	1	Un

Proclamation de l'élection du Président

M. Michel SEROUX est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à onze (11).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer à 11 le nombre de Vice-Présidents.

**Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Election des Vice-Présidents - Délibération 10-04-2026/N°2**

Sous la présidence de M. Michel SEROUX, élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-2 du CGCT).

Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président - Environnement

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Monsieur Damien BRICOUT fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 2

Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 91
- f. Majorité absolue : 46

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRICOUT DAMIEN	89	Quatre-vingt-neuf
CAPRON NICOLAS	2	Deux

### **Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

M. Damien BRICOUT a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Finances**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Harold TETU fait acte de candidature.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral): 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 108
- f. Majorité absolue : 55

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TETU ARNOLD	104	Cent quatre
MICHEL SEROUX	1	Un
NICOLAS CAPRON	2	Deux
CHRISTOPHE BEAUMONT	1	Un

### **Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Harold TETU a été proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Aménagement du territoire**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Madame Catherine LIBESSART fait acte de candidature.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 15

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 98
- f. Majorité absolue : 50

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CATHERINE LIBESSART	97	Quatre-vingt-dix-sept
NICOLAS CAPRON	1	Un

**Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Catherine LIBESSART a été proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président – PCAET / Mobilité / Plan Alimentaire Territorial**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Philippe CARTON fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 17
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 97
- f. Majorité absolue : 49

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PHILIPPE CARTON	94	Quatre-vingt-quatorze
NICOLAS CAPRON	3	Trois

**Proclamation de l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Philippe CARTON a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président – Patrimoine / Grands projets**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Messieurs Christophe CUISINIER, Jean-Marie DUFAY et Jean-François VAROQUI font acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- Procès-verbal du Conseil communautaire du 10 avril 2026

Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 114
- f. Majorité absolue : 58

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHRISTOPHE CUISINIER	17	Dix-sept
JEAN-MARIE DUFAY	67	Soixante-sept
JEAN-FRANCOIS VAROQUI	30	Trente

**Proclamation de l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Jean-Marie DUFAY a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président – Action sociale**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Gerard NICOLLE et Sébastien BERTOUT font acte de candidature.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 113
- f. Majorité absolue : 57

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GERARD NICOLLE	60	Soixante
SEBASTIEN BERTOUT	53	Cinquante-trois

**Proclamation de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Gérard NICOLLE a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président – Assainissement Collectif et Non Collectif**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Maurice SOYEZ, Nicolas CAPRON et Thomas BONNELLE font acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 113
- f. Majorité absolue : 57

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAURICE SOYEZ	45	Quarante-cinq
NICOLAS CAPRON	29	Vingt-neuf
THOMAS BONNELLE	39	Trente-neuf

Résultats du second tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 113
- f. Majorité absolue : 57

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAURICE SOYEZ	46	Quarante-six
NICOLAS CAPRON	19	Dix-neuf
THOMAS BONNELLE	48	Quarante-huit

Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 105
- f. Majorité absolue : 53

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAURICE SOYEZ	44	Quarante-quatre
THOMAS BONNELLE	61	Soixante et un

**Proclamation de l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Thomas BONNELLE a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

### **Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Jean-Michel SCHULZ et Madame Sabine SURELLE font acte de candidature.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 115
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 114
- f. Majorité absolue : 58

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEAN-MICHEL SCHULZ	55	Cinquante-cinq
SABINE SURELLE	59	Cinquante-neuf

### **Proclamation de l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Sabine SURELLE a été proclamée 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Stéphane GOMES fait acte de candidature.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 114
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 114
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 26
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 86
- f. Majorité absolue : 44

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STEPHANE GOMES	79	Soixante-dix-neuf
NICOLAS CAPRON	5	Cinq
GILBERT COTTIN	2	Deux

**Proclamation de l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Stéphane GOMES a été proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Guillaume LEFEBVRE fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 112
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 112
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 18
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 90
- f. Majorité absolue : 46

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEFEBVRE GUILLAUME	84	Quatre-vingt-quatre
NICOLAS CAPRON	5	Cinq
PHILIPPE LABENNE	1	Un
-----	-----	-----

**Proclamation de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président**

M. Guillaume LEFEBVRE a été proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

Madame Marie BERNARD fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents : 112
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 112
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral) : 17
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 92
- f. Majorité absolue : 47

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARIE BERNARD	83	Quatre-vingt-trois
-----	-----	-----

Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

CAPRON NICOLAS

9

Neuf

### **Proclamation de l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-Président**

Mme Marie BERNARD a été proclamée 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Composition du bureau - Délibération 10-04-2026/N°3**

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités stipule que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose que le bureau soit constitué du Président et des 11 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, que le bureau sera composé du Président et des 11 Vice-Présidents.

### **Lecture de la Charte de l'élu local**

En application de l'article L. 5211-6 du CGCT, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local prévue aux articles L. 1111-13 et L.1111-14 du CGCT :

#### **ARTICLE L.1111-13 du CGCT :**

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

#### ARTICLE L.1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

### **Observations et réclamations**

Néant

### **Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 avril 2026 à 1h30.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 062-200069482-20260410-PV\_ELECTION2026-DE

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
CAMPAGNES DE L'ARTOIS**

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE PRÉSIDENTS**

**FEUILLE DE PROCLAMATION**  
Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ELUS  
(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS PAR LE CANDIDAT (en chiffres)
M.	Michel SEROUX	14/07/1949	Président	88
M.	Damien BRICOUT	03/05/1965	1er Vice-Président	89
M.	Harold TETU	30/09/1970	2ème Vice-Président	104
Mme	Catherine LIBESSART	10/11/1974	3ème Vice-Président	97
M.	Philippe CARTON	02/09/1956	4ème Vice-Président	94
M.	Jean-Marie DUFAY	16/12/1964	5ème Vice-Président	67
M.	Gérard NICOLLE	11/06/1951	6ème Vice-Président	60
M.	Thomas BONNELLE	12/02/1980	7ème Vice-Président	61
Mme	Sabine SURELLE	22/10/1968	8ème Vice-Président	59
M.	Stéphane GOMES	06/06/1967	9ème Vice-Président	79
M.	Guillaume LEFEBVRE	24/01/1975	10ème Vice-Président	84
Mme	Marie BERNARD	13/07/1982	11ème Vice-Président	83

Fait à Avesnes-le Comte, le 10 avril 2026

Le Président,

Le Conseiller Communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,





Les assesseurs,

